

Les riches seront-ils enfin mis à contribution?

Jean-Paul Bombaerts

Pour François Parisis, loin de cibler les riches, la taxe sur les comptes-titres frappera en premier lieu la classe moyenne supérieure, vache à lait du gouvernement.

En taxant les comptes titres à partir de 500.000 euros, le gouvernement compte engranger 254 millions d'euros de recettes nouvelles pour son budget 2018. Mais a-t-il pour autant rééquilibré la fiscalité entre les revenus du travail et ceux du capital? Autrement dit, a-t-il enfin mis les riches à contribution dans le processus d'assainissement budgétaire?

Pour François Parisis, directeur de la planification patrimoniale à la Banque Transatlantique, la démarche ne procède aucunement d'un ré-équilibrage entre la fiscalité sur le travail et celle sur le patrimoine. Il y voit plutôt un "acharnement" contre une catégorie précise de contribuables. "Cette taxe frappant les détenteurs de comptes-titres est la dernière trouvaille de nos ministres pour mettre davantage encore à contribution les épargnants, c'est-à-dire tous ceux dont les revenus professionnels ont déjà été ponctionnés à hauteur de 70%. On peut dire à présent que les épargnants ont rejoint les automobilistes dans le rôle peu enviable de vache à lait de l'État." Un acharnement qui remonte, selon lui, à la crise financière de 2008 lorsqu'on a d'abord fait payer la crise à toutes les banques alors que la plupart d'entre elles n'ont jamais sollicité la moindre aide de l'Etat et ensuite aux clients des banques.

Cette taxe ne vise-t-elle pas uniquement les plus riches? "Prétendre que cette taxe ne frappera que les plus riches est un leurre. C'est la classe moyenne supérieure qui, une fois de plus, est la première visée. Est-on riche lorsqu'on est propriétaire de sa maison à Bruxelles? Non. La valeur d'une maison dans la capitale dépasse le plus souvent 500.000 euros. Si je décide de placer cet argent non pas dans ma maison mais sur un compte-titres, me voilà devenu subitement riche. Sauf qu'avec une telle fortune je ne pourrai pas bénéficier des conseils de spécialistes pour réduire la pression fiscale sur mon patrimoine financier. Il existe bel et bien des échappatoires à la taxe Michel mais qui ne sont pas nécessairement à la portée de toutes les bourses."

Ce que dénonce François Parisis, c'est une inégalité de traitement fondamentale. "D'après les calculs de la Banque Transatlantique Belgium, les détenteurs de ces comptes paieront globalement chaque année entre 1% et 1,5% de taxes sur leurs avoirs (en cumulant les recettes du précompte mobilier, de la taxe boursière et bientôt celles de la taxe sur les comptes-titres), soit entre 5.000 et 7.500 euros pour un compte de 500.000 euros. C'est beaucoup plus que le précompte immobilier dû par le propriétaire d'un immeuble d'une même valeur qui oscillera généralement entre 2.000 et 3.000 euros. En taxant ainsi les comptes-titres, c'est une partie significative du rendement de vos placements qui s'envole en fumée."

Ne faut-il dès lors pas s'attendre à ce que les gens se tournent vers l'immobilier et la branche 23? Pour François Parisis, cela ne fait aucun doute. "Nous allons un peu nous franciser. Les Français ont pris l'habitude de placer leur épargne dans des contrats d'assurance vu la fiscalité accommodante de ce mode de détention. On doit s'attendre à une évolution similaire en Belgique avec une préférence pour les branches 23 de droit luxembourgeois avec fonds dédié. Le gouvernement peut s'attendre à voir les recettes du précompte mobilier et de la taxe sur les opérations de Bourse fondre comme neige au soleil

dans les deux ou trois prochaines années. Qu'à cela ne tienne, il n'aura qu'à doubler la taxe sur les comptes-titres ou diminuer de moitié le seuil à partir duquel la taxe est due. Le ministre Peeters a d'ailleurs déjà annoncé la couleur."

Copyright © L'Echo